

Élections CNU 2007

Pour défendre l'université de service public, promouvoir l'unité des missions diversifiées d'enseignement supérieur et de recherche et en leur sein le statut d'enseignant chercheur, votre déroulement de carrière : VOTEZ SNESUP

À partir du 17 septembre, vous allez élire vos représentants au Conseil National des Universités (CNU). Il s'agit d'un vote par correspondance qui doit parvenir au Ministère au plus tard le 16 octobre à 12 heures.

L'enseignement supérieur est dans la tourmente d'une loi « autonomie renforcée » qui vise à faire exploser les cadrages nationaux des formations, des missions des établissements, des statuts et conditions de travail des enseignants-chercheurs. Ces dispositions aggravent les effets du pacte recherche (avril 2006) qui a mis en place l'Agence de l'Évaluation et de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) dirigée exclusivement par des personnes nommées. Le SNESUP, ses élus s'opposent à ces logiques ; ils se sont mobilisés pour défendre, au sein des sections du CNU, dans la CP-CNU et au-delà, la conception « service public » de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour faire entendre les revendications en matière d'emploi, de recrutement, de carrières.

Une composition plurielle des listes SNESUP

Le SNESUP propose à votre suffrage des listes plurielles qui couvrent les différents champs de recherche, thématiques et écoles de pensée. Implication militante, féminisation et présence de toutes les générations sont des critères que le SNESUP revendique. Répartition géographique des lieux d'exercice et relève conséquente dans les candidatures afin de permettre une meilleure prise en compte des réalités du terrain et un renouvellement des débats tout en préservant la mémoire du CNU grâce aux candidats élus sortants qui se représentent. Les candidats proposés ou soutenus par le SNESUP défendront avec fermeté vos revendications générales et vos dossiers individuels.

Un fonctionnement transparent et démocratique

Voter pour les listes SNESUP, c'est faire le choix que toutes les missions du statut d'enseignant chercheur soient reconnues : recherche envisagée dans la pluralité de ses formes et de ses écoles de pensée ; enseignement et responsabilités collectives à tous les niveaux, qu'elles soient scientifiques, pédagogiques ou administratives.

Les élus présentés ou soutenus par le SNESUP veilleront à ce que les conditions particulières rencontrées par les candidats pour leurs diverses activités, notamment dans les établissements délocalisés, les IUP, IUT et IUFM soient prises en compte. Ils feront en sorte que les règles de l'éthique soient respectées. Enfin, ils s'attacheront à la défense des disciplines et axes disciplinaires remis en cause par des décisions politiques fondées sur l'utilitarisme des formations et la gestion de la pénurie tout en veillant aux nécessaires ouvertures et évolutions des disciplines.

Les élus examineront les candidatures à la qualification en fonction de leurs seuls travaux et activités, sans que la décision soit subordonnée au nombre d'emplois mis au concours.

Ils agiront pour que les promotions accordées par le CNU soient réellement permises à tout collègue assurant normalement ses missions, pour qu'elles aient un impact maximal sur la rémunération et la retraite des intéressés. Ils veilleront à s'opposer à l'autopromotion abusive des membres de la section. Ils œuvreront pour que les activités professionnelles antérieures au recrutement des enseignants chercheurs soient prises en compte dans le déroulement de leur carrière. Le SNESUP réclame une augmentation du nombre de Congés pour Recherche et Conversions Thématiques.

Les élus proposeront la mise en débat des critères d'appréciation des dossiers et les feront connaître dans leur section. Ils seront à la disposition des candidats pour des conseils et des informations dans le respect de la confidentialité des débats. Ils communiqueront les résultats des sessions de promotion et rédigeront des comptes rendus.

Liste SNESUP, section 23

Le rôle clé du CNU, pour défendre nos garanties statutaire, pour développer le service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Dans le contexte actuel des menaces graves qui pèsent sur l'Université, le SNESUP s'impose comme un contrepouvoir indispensable. En particulier, le prochain CNU sera soumis à la tutelle de l'AERES (Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) et confronté au risque de remise en cause du statut d'enseignant chercheur à travers le dangereux projet dit d'autonomie des Universités, que le gouvernement veut imposer au pas de charge.

Face à ces menaces, nous réaffirmons le principe fondamental d'une évaluation nationale, par des pairs majoritairement élus. Nous nous engageons également à nous battre pour une amélioration des carrières : le nombre de promotions, très insuffisant en section 23, entraîne de scandaleux retards de carrières et oblige le CNU à « gérer » la pénurie.

Pour les doctorants en géographie, le nombre croissant de demande de requalification mesuré en section 23 au sein du précédent CNU souligne la précarité croissante, aussi bien dans les conditions de réalisation de la thèse que dans l'insertion professionnelle après la soutenance. Nous nous engageons à défendre une véritable reconnaissance du statut de doctorant et de docteur au sein de l'Université.

Le fonctionnement du CNU en section 23

Nous nous engageons à traiter avec la plus grande rigueur, équité et impartialité les dossiers. Nous serons particulièrement vigilants au respect de la géographie dans toute sa diversité et tous ses courants de pensée, y compris ceux moins représentés parmi les membres du CNU. Nous nous engageons dans nos évaluations à prendre en compte toutes les tâches d'un docteur ou d'un enseignant chercheur, contextualisées selon les conditions locales d'exercice de son métier. L'égalité des chances de qualification et de promotion sur le lieu d'exercice est effectivement essentielle, par exemple pour les petits établissements, les IUFM, les dossiers provenant de collègues étrangers. Nous nous engageons à faire du CNU une institution transparente, notamment sur les critères d'évaluation, en renforçant l'accès à l'information sur son fonctionnement (Site Internet, courriers envoyés aux départements de géographie, réponses individuelles aux candidats).

Dans un contexte de pénurie de promotions, nous nous engageons à limiter les autopromotions parmi les membres élus ou nommés du CNU. Afin d'affirmer le plus clairement possible ce principe fondamental, les élus de la liste SNESUP en section 23 s'engagent à ne pas demander de promotion par le CNU au cours de leur mandat.

L'accès à l'HDR

Nous nous engageons à faire de l'accès à l'Habilitation à Diriger des Recherches le chantier majeur du prochain CNU. Au cours des précédentes années, le nombre annuel de qualifiés fut souvent inférieur au nombre de postes de professeurs ouverts, ce qui pose à très court terme un problème majeur pour notre discipline.

Considérant l'évident contraste entre la qualité des profils scientifiques de nombreux Maîtres de conférences en Géographie et le faible nombre d'HDR de qualité soutenues, nous engagerons une réflexion de fond sur l'HDR et nous œuvrerons pour faciliter l'accès à la recherche pour les jeunes Maîtres de Conférences (Congés pour recherches thématiques, revendications d'allègements de service).

Nous vous proposons de développer ensemble cette démarche.